

N°	1	3	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Désignation de l'ACMO au sein de l'EPTB Bresle</p>	<p>L'an deux mil huit</p> <p>Le vendredi 18 janvier à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL.</p> <p><i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 21 décembre 2007, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>Etaient présents ce jour : MM. DUHAMEL, GARRAUD, MAQUET, PECQUERY, SENEAL.</p> <p>Absents excusés : MM. ARCILLON, AUBRY, BIGNON, COET, JUMEL, LACHEREZ, LOIN, LOTTIN, MAUGEZ.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>21 décembre 2007 (2^{ème} convocation suite à l'annulation du CA du 21/12/07 faute de quorum)</p>	<p><u>- Désignation de l'ACMO au sein de l'EPTB</u></p> <p>Le Président explique que la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité doit être assuré par un agent volontaire placé sous sa responsabilité. Considérant la candidature de Monsieur FORGEOIS, il propose que ce dernier soit nommé et devienne la personne ressource à ce poste.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p>	
<p>En exercice 14</p> <p>Présents 5</p> <p>Votants 5</p>	<p><i>Le Président entendu, le Conseil d'administration de l'Institution accepte la candidature de M. FORGEOIS au poste d'ACMO et autorise le président à tout mettre en oeuvre pour l'accomplissement de ces nouvelles missions.</i></p>

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Francis SENEAL